

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

JOURNAL.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

L'ABONNEMENT
3 francs par mois

Rue de la Casarce n. 31.

ALMANACH FRANÇAIS.

Vendredi. — Bataille de Vérone (Italie) par le général Masséna (1805.)

MONTEVIDEO.

octobre 25 1843.

Le journal du soir a annoncé, et nous avons reproduit d'après lui, l'arrestation de plusieurs personnes accusées d'entretenir des correspondances avec l'ennemi, si le fait est vrai, nous avons la conviction que justice sera faite à charmeselon ses œuvres, et que le gouvernement ne reculera pas dans l'accomplissement de ce devoir quelque pénible qu'il soit, il y va de son salut et de celui de la république, quidone pourrait arrêter le bras de la justice quand elle est rendue comme dans l'affaire de Buena avec toute la publicité, et les dernières garanties que peut désirer un accusé.

Nous avons sous les yeux, une espèce de bulletin imprimé dans le camp ennemi, et dont plusieurs exemplaires ont été jetés aux avant-postes et ramassés par nos soldats, qui en ont fait le cu que méritent de semblables publications, dans lesquelles on ose qualifier d'assassinat l'exécution légale d'un traître à la patrie, un homme qui voulait exterminer d'un seul coup et dans un seul instant, ceux parmi lesquels il vivait et qu'il appelait ses frères, qu'il admettait à sa table, lorsqu'il ordonnait faire jeter les poignards qui devaient leur ôter la vie. C'est un pareil homme que ses amis ceux d'Oribe appellent un martyr, quel honneurerons-nous à ceux qui violent la neutralité du pavillon enlèvent et égorgent, sans jugement préalable, des malheureux

dont le crime était de préférer la liberté à l'esclavage, l'humanité à la barbarie. Ils voulaient du moins eux, combattre leurs ennemis et les voir en face.

La population de Montevideo est dite-vous ? consternée et indignée de cette exécution que vous appelez un meurtre ; a qui persuaderez vous cela ? ceux que vous appelez des sauvages, savent trop bien faire la différence qui existe entre un acte judiciaire passé aux yeux de tous, et les égorgements dont vous vous rendez coupable dans l'ombre ; sans doute nous avons horreur du sang, car nulle part chez les hommes civilisés la conscience ne pactise avec le sang, mais comme l'a dit fort bien un de nos grands publicistes :

“ Dans tous les temps, chez toutes les nations, on trouve certains hommes investis de la religieuse mission de réprimer et de punir le crime, d'assurer la sécurité publique et privée, en faisant régner la justice. Sans cette sublime institution d'une magistrature nationale, toujours profondément respectée lorsqu'elle n'est point corrompue dans son exercice, chaque homme en serait réduit à se défendre lui-même, et l'état de guerre serait universel. Or de peuple à peuple nulle magistrature, quand donc un peuple est attaqué, lorsqu'il souffre une injustice, la guerre est l'unique moyen qu'il ait de s'en garantir, et alors quelques-uns, se dévouant pour tous, s'élèvent par ce dévouement même à une sorte de magistrature qui leur communique sa propre grandeur. Ils deviennent comme le juge, des ministres de la justice éternelle, immuable, et, en donnant leur vie pour elle, ils ajoutent l'héroïsme du sacrifice à la sublimité de leurs fonctions. ”

Voyer d'Argenson terminait ses études à Strasbourg, lorsqu'éclata la révolution de 1789, il appartenait à une famille qui avait exercé les plus hauts emplois, et le privilège de la naissance l'eût appelé, sous le régime qui avait cessé d'être, à jouer un des premiers rôles sur la scène publique.

Nous seulement il ne protesta pas contre les faits accomplis, mais il s'associa de grand cœur aux vœux du parti révolutionnaire. Après la fuite de Varennes, quand les premières menaces de l'étranger appelèrent aux armes la jeunesse française, il prit du service, comme aide de camp du général Wittgenstein, qui commandait une division sur la meuse, aussitôt après la déclaration de guerre il entra dans l'état-major du général Lafayette, et resta près de lui jusqu'à la journée du 10 août ; c'est alors que le général quitta la France, où il n'y avait plus de sûreté pour la principale tête du parti constitutionnel. D'Argenson ne le suivit pas : il revint habiter la Touraine, sans vouloir, pour des motifs que l'on doit respecter alors même

Voilà ce que pense de ceux que vous appelez des bourreaux, l'homme qui a le plus horreur du sang, le doux apôtre de la démocratie, Lamennais, dont le nom doit rougir de se rencontrer sur la même page que celui de l'ennemi de Dieu et des hommes. S'il pouvait supposer qu'il y a sur la terre des êtres aussi pervers que vous, il se voilerait la face, et se prendrait à douter s'il y a une justice divine.

Nous qui y croyons et qui vous connaissons, nous ne doutons pas qu'elle vous atteigne un jour, mais nous ne doutons pas non plus qu'en attendant ; ceux qui sont chargés de cette mission sublime, et salutaire ici bas fassent leur devoir, et ne reculeront pour cela ni devant vos injures ni devant vos menaces.

Les officiers de la Legion des Volontaires, se sont réunis hier soir pour aller féliciter M. le lieutenant-colonel sur la résolution prise par lui de renoncer à son départ pour rester au milieu de nous ; certes jamais félicitations ne furent plus justement méritées et cette démarche obtiendra l'approbation de tous les amis de la cause que nous défendons. Le corps d'officiers en se rendant dans cette occasion l'interprète de la Legion a parfaitement compris sa mission, car nous pouvons assurer que si toute la Legion fut tristement affectée à la nouvelle de ce départ, toute la Legion aussi se rejouit en apprenant qu'il n'aurait pas lieu.

La confiance renaît comme par enchantement et devient plus forte qu'elle ne fût jamais ; ce qui se passe en ce moment justifie convenablement cette confiance. Comment n'en pas avoir ? en voyant un citoyen honorable, investi de la puissance que donne la volonté populaire, chargé d'une mission grande et

que l'on ne les accepte pas, intervenir dans ces discordes civiles qui eurent des phases si diverses, Voyer d'Argenson vécut dans ses terres, loin du tumulte, il croyait à l'avenir de la république au milieu des plus graves périls, mais il ne voulait pas donner un gage personnel aux partis qui se disputaient le pouvoir ce n'était par affaire de calcul ; mais s'il y a des esprits ardents, enthousiastes qui reçoivent avidement les impressions du dehors que les circonstances passionnent et entraînent, il y a des esprits pacifiques que le bruit offense et qui le fuient. Voyer d'Argenson était de ceux-ci ; jamais il n'a consulté son intérêt après avoir entendu la voix de sa conscience ; mais il n'a jamais été conduit aux résolutions extrêmes par l'exaltation ou par le désespoir.

Après les années orageuses de la révolution en 1800, Voyer d'Argenson fut nommé président du collège électoral de la Vienne, l'année suivante Napoléon curieux d'associer à sa fortune quelques hommes de bonne maison lui offrit une charge de chambellan : il la refusa, le jeune em-

FEUILLETON.

VOYER-D'ARGENSON.

Nous avons publié il y a quelques jours, la biographie d'un de ces hommes d'élite, aux convictions fortes au patriotisme éclairé au dévouement éprouvé, qui ont pour patrie le monde, et pour famille l'humanité entière ; de Buonarroti, aujourd'hui c'est le tour de Voyer-d'Argenson, il y a eu d'hommes de sa génération qui laisseront une mémoire plus vénérable, toute sa vie fut employée à bien faire ; jamais la patrie ne fit un appel à son dévouement qu'elle l'entendit et ne s'empressât d'y répondre ; jusqu'au dernier jour de sa longue carrière, jusqu'à ce moment suprême où le corps épuisé réclame impérieusement le repos, on le vit toujours prêt à servir la cause qu'il avait adoptée par instinct et par raison ; on peut dire de ce héros de la grande armée révolutionnaire, qu'il a fini comme les braves, sur le champ de combat.

belle, parce qu'elle emane de cette volonté, accepter cette mission importante pensant que la décision qui l'éloigne pour un temps de ses amis, de ses frères d'armes, est l'expression du vœu populaire, et qu'il va remplir un devoir qui l'honore et fait battre son cœur, à l'idée qu'il va revoir la patrie, près de laquelle il veut solliciter pour qu'elle ne prive pas trois mille de ses fils, de ce doux nom qu'une mère ne refuse qu'à des enfants ingrats; pour qu'on ne les dépouille pas d'un nom qui fait leur gloire, après les avoir privés des nobles emblèmes qui la leur rappelaient. Quand on voit cet officier supérieur se rejouir d'un départ qui harmonise en ce moment ses affections et son devoir. Comment ne pas avoir confiance? lorsque l'on voit ce citoyen radieux la veille en acceptant cette mission; parcequ'il croit qu'il remplit un devoir imposé par ses concitoyens. Puis le lendemain renoncer librement à ce mandat, quand éclairé par l'opinion publique il apprend qu'il ne le tient pas de la volonté libre de ses camarades, et que de sa présence dépend l'avenir de cette Legion dont il est fier, comme elle l'est de l'avoir pour chef.

Honneur au citoyen assez grand, pour s'incliner devant l'opinion publique, que tant d'autres méprisent; honneur à celui qui fait taire ses sympathies, ses intérêts personnels, pour rester au poste honorable et dangereux où l'a placé la confiance publique; les exemples d'abnegation sont assez rares dans ces temps de corruption pour que nous rendions hommage à celui qui vient de nous en donner une si belle preuve.

NOUVELLES DU SOIR.

Hier est arrivé le brick de guerre français le DASSA, venu de Cadix en 42 jours, portant des nouvelles très importantes pour M. le ministre Comte de Lurde qui devra les faire parvenir par terre au Chili. Il paraît qu'elles sont relatives à la question pendante entre les autorités britanniques et celles françaises dans le mer pacifique au sujet de l'île de Akora.

Un pereur qui savait fort habilement exploiter les faiblesses individuelles, mais qui savait aussi estimer l'honneur et la délicatesse, voulut témoigner à Voyer-d'Argenson qu'il ne lui gardait aucune rancune de son refus, et lui confia l'administration du département des Deux-Nèthes, celui-ci était à peine installé dans sa résidence, qu'il lui fut expédié de Paris un de ces ordres absolus auxquels les préfets de l'empire obéissaient d'ordinaire avec la soumission la plus respectueuse; il ne s'agissait de rien moins que de séquestrer les biens du maire et de quelques notable citoyens d'Anvers, accusés de s'être attribués une part des revenus de l'octroi, l'affaire était en instruction, la preuve du crime n'était pas acquise; le préfet des Deux-Nèthes déclara formellement qu'il n'ordonnerait pas une séquestration arbitraire, et offrit sa démission qui fut acceptée.

Revenu encore une fois à la vie privée, Voyer-d'Argenson se retira dans le département du haut-Rhin; nommé en 1814, préfet des Bouches du-Rhône. Il écrivit au ministre pour l'inviter à rapporter l'ordonnance qui contenait cette nomination, déclarant qu'il était prêt à servir un gouvernement institué par et pour le peuple, mais qu'il ne croyait pas devoir surtout après le rejet de l'acte addi-

On dit dans le Constitutionnel : Une lettre reçue du Salto datée du 8 courant d'une personne digne de foi annonce qu'un détachement de la division du general Medina, avait détruit complètement un corps de 200 hommes commandé par Barbat.

Ce matin une forte guerrilla s'est engagée au Cerro, l'ennemi ayant tenté de nous enlever quelques chevaux a été chargé vigoureusement et forcé de se retirer honteusement, en enlevant quelques blessés, et ayant perdu un officier tué par un de nos fantassins.

Hier un tambour de l'ennemi est passé dans nos rangs.

VARIETES.

LES PIGEONS MAL ELEVES.

Comme dit madame Fromageot tout le monde n'aime pas les perdrix, mais cependant il y a des gens qui aiment les pigeons... pourquoi n'y aurait-il pas des gens qui aiment les pigeons? Pourquoi n'en ferait-on pas des pâtés lorsqu'on les aime? pourquoi madame Lineau faisait-elle paraître M. La Souine devant la 6ème chambre de police correctionnelle?...
 Pourquoi? parce que La Souine aime les pigeons cela tient à sa nature, n'ayant pas les moyens d'en acheter et ne pouvant faire taire sa gourmandise. La Souine mangeait les pigeons de madame Lineau quand il pouvait en saisir un, endormi dans la gouttière; mais en France ce beau pays de cocagne, il y a une loi qui protège les pigeons, et comme ces innocents volatiles qui ont le bonheur de naître en France, reconnaissent le coq gaulois pour seigneur et maître, il s'ensuit qu'ils sont français, et qu'ils peuvent invoquer l'article premier de la charte des pigeons, ainsi conçu: tout les pigeons sont égaux devant la loi. Or donc madame Lineau fit appeler La Souine devant la correctionnelle pour s'entendre condamner à ne plus manger les pigeons de madame Lineau sans les payer, heureux pigeons! on reconnaissait le droit que vous avez de vous faire tuer quand votre maître y trouvait son avantage, vous aussi vous deviez être fier d'être français, et vous.....

... Remettez d'une alarme si chaude. Vous voyez sous un coq ennemi de la fraude.

Mais l'infortuné La Souine qu'allait-il devenir? ne plus manger de pigeons, c'était le supplice de Tantale, que dit-il? il eut préféré vivre sous les lois d'un vautour royal, ou pas Royal, que de se passer de pigeons. Le malheur rend ingénieux; le malheureux releva la tête qu'il venait de courber en entendant prononcer l'arrêt terrible.

lionnel, faire partie d'une administration qui tenait son mandat de la sainte alliance. Appelé pendant les cent jours à la chambre des représentants, il occupa le même siège au parlement de 1815 à 1824, et y fit preuve d'une rare énergie toutes les fois qu'il eut occasion de protester, au nom du droit populaire, contre les fictions prétendues, constitutionnelles, les opinions les plus avancées de l'extrême gauche n'eurent pas à la chambre un représentant plus ferme; les sentiments et les principes démocratiques ne prirent jamais possession d'un esprit plus rigide. Voyer d'Argenson était un de ces hommes qui ne composent jamais, à qui répugne la méthode des faux-fuyants; qui, voyant toujours le but, se soucient moins pourtant de l'atteindre que de marcher toujours dans la voie la plus droite; qui, hors de leur place dans une assemblée de gens d'affaires, y sont réputés intraitables, humoristes, inhabiles, et de courte vue, et qui sur d'eux mêmes, ayant toujours présente cette maxime de l'antique sage: Nil consistere aibi, nullo pollescere culp.

Président le grand secret d'être à la fois fiers et modestes, et de braver hautement les injustices de l'opinion, sans paraître néanmoins personnels et arrogants. Nous avons connu Voyer-d'Argenson dans les dernières années de sa

frappa le front et s'écria: Je mangerai encore des pigeons! J'en mangerai toujours! comment cela? voici: Je ne fumerais plus, je supprimerai pendant deux mois dix centimes que je verse tous les jours dans le trésor par le canal de la régie. Je laisserai reposer la bouffarde soixante jours, à dix centimes par jour j'aurai six francs dans deux mois, un beau couple de pigeons ne vaut pas plus; pas de Bizets. Je n'en veux pas... une loi les a supprimés..... deux mois après La Souine chantait,

" Bon Dieu! ma pipe s'est éteinte, " e'était vrai! mais il pouvait dire comme M. Thiers, il n'y a pas de prolétaire en France, car chaque Français possède quelque chose, l'un possède l'art de faire des souliers, l'autre est un excellent coiffeur qui possède le droit et le talent de faire des superbes touffes, des délicieux rache-folies plus ou moins brevetés du roi, celui-ci possède le droit d'écrire et d'aller en prison, celui-là peut faire des barricades et aller aux galères... moi je possède deux pigeons, c'est à dire, je possède... un moment... je possède le droit de citer à nos tour Mme Lineau devant la correctionnelle, j'en userais de mon droit... et un peu que j'en userais... Huit jours après l'huissier de la 6ème chambre appelait les parties et Mme Lineau et La Souine se présentèrent. Là finit notre tâche; d'historien devenons sténographe, et laissons parler l'homme à la robe noire ainsi sur les fleurs de lys quasi effacées.

Le juge. — Femme Lineau vous avez la parole.
 Mme Lineau. — J'en use moi président..... J'ai des pigeons.....

La Souine. — J'en suis un pigeon, mon juge.
 Le juge. — Veuillez s'il vous plaît vous expliquer l'un après l'autre... vous d'abord Mme Lineau.

Mme Lineau. — J'ai des pigeons; depuis que je suis veuve, je ne méprise pas la société de ces petites volailles: de temps en temps ils viennent se promener dans ma chambre, ce qui me réjouit la vue; de temps en temps aussi, j'en mets un à la broche. Ce qui me réjouit l'estomac. (Rire.) Mais il y a un terme à tout, même au pigeons. Ces petits animaux se multipliaient d'une manière effrayante, je fus forcé d'en vendre quelques-uns à M. La Souine pour l'obliger.

La Souine. — Merci... bien...
 Mme Lineau. — Monsieur maintenant refuse de me les payer, j'ai eu la faiblesse de les lui livrer à l'essai.
 La Souine. — Ce serait les premiers pigeons que je paie-rais.

Le juge. — Pourquoi?
 La Souine. — Voilà! ça tient à leur éducation primitive. Il faut être juste, les pigeons de madame sont agréables à la vue. Vous leur donneriez le bon Dieu sans confession, (rires); mais sous cette apparence, ils cachent la perversité la plus prononcée; madame les avait corrompus; elle était de complicité, de complicité avec eux. Je les prends je les emporte, je les choie, je leur donne des aliments, ce qui est contraire à mes habitudes; enfin je les prends par

vie: il avait pour commensal un digne citoyen, qui, après avoir fait comme lui quelque bruit dans le monde, après avoir comme lui donné les plus beaux exemples de courage et de vertu, avait aussi quitté la grande scène. Quand deux hommes aussi bien faits l'un pour l'autre que Bonaparte et Voyer-d'Argenson se rencontrèrent vers la fin d'une existence laborieuse, et font allusion sur le bord du tombeau, il semble qu'ils n'aient plus qu'à se reposer du passé dans une douce quiétude. Mais ces deux vieillards s'inquiétaient encore de l'avenir, et nous leur eussions fait une injure, si durant les années orageuses qui ont suivi la révolution de 1830, nous eussions écarté de leur tête les périls qui pouvaient menacer la nôtre. Ah! combien d'entre nous, encore jeunes et pleins de force, se sont arrêtés au milieu du chemin, tandis que ces deux patriarches de la révolution, qui avaient vu tant de fois renverser l'objet de leur culte, travaillaient pieusement à le relever, sans se plaindre de leur labeur, sans jamais désespérer de succès! Si la foi n'est pas le premier don de la grâce, c'est la première des vertus humaines.

Marc-René-Marie Voyer-d'Argenson est mort à Paris le 1. er août 1842, à l'âge de soixante et onze ans.

la douceur, je les comble de bienfaits, je veux être pour eux un bon père, un roi citoyen enfin. les ingrats méconnaissent mes intentions, ils s'insurgent; le soir mon colombier était vide, madame les avait saignées à l'ingratitude, ils étaient retournés à leur premier domicile, se riant comme des pigeons qu'ils étaient de ma protection paternelle et consulaire. J'aurais pu, et j'avais envie de les protéger au vol, mais mon voisin refusa de me prêter son fusil. . . .

Le juge.—Madame a-t-elle refusé de vous les rendre ?

La fouine.—Oh ! non ! Je suis trop ami de la vérité pour dire cela, mais ils se sont livrés trois fois de suite à leur humeur révolutionnaire, je crois même que l'un d'eux roucoulait la *Marseillaise*, oh si j'avais eu le fusil de mon voisin. . . . mais c'était un anglais. . . . il ne comprit pas sans doute mon français. . . . Je voulais d'abord me plaindre au président du conseil, mais président pour président je vous donne la préférence, car vous êtes chargé au nom de la société de faire rentrer les pigeons au colombier. (Le président saute.)

Mme Lincou.—(Avec la dignité de Léonidas) venez les prendre ! !

La fouine.—Vous conviendrez mon président, que s'il faut aller les chercher comme des enfants à l'école, ça devient pour moi un exercice fastidieux (rires), que diable ! on a des pigeons ou l'on en a pas; je demande à résilier le marché, en vertu de la loi contre les coalitions. . . .

Mme Lincou.—Du tout; c'est à vous à les conserver, il faut d'abord les enfermer et. . . .

La fouine (interrompant).—vous ne m'apprendrez peut-être pas à conserver le gibier. . . . moi conservateur par excellence. . . . j'ai eu des chats et des cochons d'Inde, j'ai passé une partie de ma existence à dresser des lapins (je n'étais un lapin !), j'ai des singes, des écureuils, et j'ai mais au grand jamais, mes élèves n'ont pris leur volée (hilarité) vous m'avez fallacieusement obéi; le pigeon ne se tient pas en cage comme un perroquet.

Mme Lincou.—Et que voulez-vous que j'y fasse, si vos pigeons viennent chez moi ?

La fouine.—On les chasse madame, on les chasse ignominieusement (rires); on leur fait comprendre que ce n'est plus chez vous qu'est leur patrie; vous qui les avez vus jeunes, vous devez être au courant de leur caractère, que vous avez formé, chassez les donc, ou enfermez les quo je ne les vois plus jamais. (il soupire.)

Le tribunal délibère et condamne La fouine à tenir les conditions du marché.

Mme Lincou.—Bien jugé, mon juge. . . . oh ! je reconnais bien que nous en France quand on veut des pigeons on les paie.

La fouine (à part).—Je voudrais bien m'en aller (haut) eh bien voyez tranquille. . . . j'ai aussi un moyen pour les retenir.

Le juge.—Il fallait s'empêcher plus tôt.

La fouine.—Je deviens diplomate. . . . je les amadourai je les admettrai dans mon intérieur. . . . je dînerai avec eux !. . . . je les réchaufferai dans mon sein. . . . (avec explosion) enfin je mangerai des patés et des crapaudines pendant huit jours.

Le public.—Et après. . . .

La fouine.—Après. . . . Je prierai mon voisin de m'apprendre l'anglais, et quand il pourra me comprendre nous faisons peut-être par nous entendre !

FRANCE.

CHAMBRE DES PAIRS.

PRÉSIDENCE DE M. FANQUIER.

Séance du 17 juillet.

(Suite et fin.)

M. le Ministre des Affaires Etrangères.—Je prie l'honorable membre de vouloir bien m'adresser dès à présent toutes les questions qu'il a à me faire pour que je puisse y répondre à la fois.

M. de Boissy.—C'est un mode plus expéditif. (On rit.)

M. le Ministre des Affaires Etrangères insiste sur son observation.

M. le Président.—J'engage l'orateur à préciser tous ses griefs sur le budget des affaires étrangères. Nous ne pouvons pas le discuter morceau par morceau. (Rires et murmures divers.)

M. de Boissy reprend son discours et parle d'abord des affaires d'Espagne et de la sûreté de la reine, contre laquelle on médite peut-être un enlèvement. Comment pouvons-nous rester sans agent à Madrid; comment pouvons-nous abandonner l'Espagne à l'influence anglaise ? Il s'agit pour la France de rester en Espagne ou d'en être exclu pendant long-temps. Au commencement de la session une crise était imminente; elle est arrivée quatre ou cinq mois après; mais enfin elle est arrivée. M. le ministre des affaires étrangères fera connaître ses intentions relativement à l'Espagne, si la fin de la session ne ressemble pas au commencement. (On rit.)

En 1822, sir Caning disait qu'il ne tenait qu'à l'Angleterre de laisser les tempêtes se déchaîner sur la France. Aujourd'hui qu'il ne tient qu'à la France peut-être de laisser les tempêtes se déchaîner sur l'Angleterre, que fera-t-elle ? (Mouvement.)

L'orateur rappelle des paroles prononcées à la tribune anglaise, et attestant que l'Angleterre est menacée d'une crise sérieuse. Il insiste notamment sur le dernier discours de sir Robert Peel, qui disait, il y a quelques jours, qu'il donnerait bien volontiers 250 millions pour être débarrassé de l'affaire d'Irlande. 250 millions ! c'est ce que coûte une guerre longue et malheureuse. N'importe-t-il pas à la France catholique, qui compte 31 millions de catholiques, d'avoir les yeux ouverts sur ce qui se passe chez un peuple qui a sept millions de catholiques ?

La question politique et la question religieuse sont l'une et l'autre assez vastes; mais l'orateur déclare qu'il ne veut se préoccuper en ce moment que de la question religieuse. La France n'aurait-elle pas un assez grand intérêt, à ce point de vue, à ce que les catholiques d'Irlande ne fussent pas plus long-temps opprimés, à ce qu'ils ne souffrissent pas plus long-temps la persécution ? (Agitation.—Interruption sur plusieurs bancs.)

M. de Noé.—La question d'Irlande ne regarde pas la chambre des pairs.

M. de Boissy.—La question d'Irlande est importante pour la France, car il s'agit du plus ou moins de puissance de l'Angleterre. Nous ne sommes pas en position d'agir en faveur de l'Irlande. Je ne peux donc pas parler à ce propos de rupture avec l'Angleterre. Mais je voudrais que de même qu'elle nous disait en 1822 qu'elle était maîtresse des tempêtes, je voudrais qu'elle sût ce que peut la France. (Agitation) Je demanderai à la chambre de s'associer au vœu de l'Irlande.

M. le Président.—Je ne puis m'empêcher de faire remarquer au préopinant que la France n'est pas en guerre avec l'Angleterre.

M. de Boissy.—Je ne demande la guerre contre personne.

L'orateur rappelle que lorsqu'un ministre anglais se plaignait que la France se disposât à envoyer sur la frontière des Pyrénées un corps de 10,000 hommes, M. de Chateaubriand répondit: Je ne conseillerais pas d'envoyer 10 mille hommes mais 100 mille hommes.

M. de Boissy s'arrête.

M. Dubouchage.—Avant que M. le ministre réponde, je demande à ajouter quelques questions à celles que vient de faire M. de Boissy pour qu'il puisse me répondre en même temps qu'à lui.

M. Guizot fait un geste affirmatif.

M. Dubouchage monte à la tribune.

M. de Boissy.—M. Dubouchage, permettez, je n'ai pas fini; je m'étais avisé pour consulter mes notes. (On rit.)

M. de Boissy adresse de nouvelles interpellations au sujet de l'affaire d'Haiti, des réparations à exiger de l'Espagne au nom de nos nationaux par suite des événements de Barcelone, de nos rapports avec la Russie et de l'affaire du consulat de Mogador.

L'honorable pair se rassied.

M. le Président.—M. de Boissy, êtes-vous tout à fait rassuré ? (Hilarité générale.)

M. de Boissy.—Oui ! M. le président, je suis tout à fait rassuré. (Nouveaux rires.)

M. Dubouchage adresse à son tour au ministre des affaires étrangères une série de questions. Il l'interpelle d'a-

bord avec beaucoup de vivacité sur la situation de nos nationaux à Montevideo et montre qu'ils sont entièrement à la discrétion d'Oribe, l'allié de Rosas, et qu'aucune indemnité n'a été obtenue quoiqu'elles eussent été stipulées dans un traité intervenu entre Buenos Aires et la France.

L'honorable membre appelle ensuite l'attention du ministre et de la chambre sur les violations qu'a ou à souffrir de la part du gouvernement anglais un établissement français à la Nouvelle Zélande, d'une grande importance pour le commerce maritime et pour nos baleiniers. Le droit et la propriété sont évidemment du côté de la France, et cependant la juridiction française a été abolie et l'autorité anglaise domine sur notre territoire.

L'honorable pair demande enfin si le gouvernement a gardé vis-à-vis de l'Espagne la neutralité qui lui était imposée. Comment se fait-il que Narvaez et certains autres réfugiés qui étaient en France il y a quelques semaines se soient embarqués librement et soient maintenant au cœur de l'Espagne. Des armes, des munitions ont été achetées en France et transportées en Espagne. Serrano s'est entretenu pendant plus de deux heures à son passage à Perpignan avec le général qui y commande. (Mouvement et murmures en divers sens.)

La chambre des pairs, comme partie essentielle du gouvernement, a le droit d'être informée de ce qui se passe. Le devoir de la France est de garder une neutralité absolue.

L'orateur dit, en terminant, que les deux opinions qui se partagent véritablement l'Espagne ne sont pas encore en présence; qu'il importe qui aura le dessus de tel ou tel personnage. Il demande des explications sur un manifeste violent rédigé contre la France, répandu par un grand nombre d'exemplaires et signé par la junte et par les chefs de la garde nationale de Madrid.

M. d'Argou.—Je suis mortifié d'avoir à ajouter une autre question aux très nombreuses questions auxquelles M. le ministre a à répondre, mais je serai court.

L'orateur interpelle M. le ministre sur le rétablissement du consulat de Naples et de Constantinople.

M. le Ministre des affaires étrangères se dispose à parler.

Voix nombreuses. — Je suis aux ordres de la chambre.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures moins un quart.

(Commerce.)

PETITE CHRONIQUE

UNE CONTRAVENTION. — La dernière séance du tribunal de simple police a été égayée par un incident assez burlesque. Des agents de police, en faisant leur ronde, aperçurent sur la porte d'une boutique, rue Guéris Boissieu, un chien qui n'était pas muselé, et ils entrèrent pour inviter celui à qui il appartenait à se conformer à l'ordonnance.

Le maître du chien se contenta de sourire d'un air qui indisposait les agents de police, et le lendemain, retrouvant à la même place le même chien non muselé, il déclara un procès-verbal de contravention. Le surcroît-main ils passèrent encore pour voir si ce récalcitrant s'abâtirait dans son délit, mais cette fois l'animal était en règle.

Cependant le propriétaire du chien fut cité à comparaître devant le tribunal de simple police, à propos de la contravention dont il s'était rendu coupable, et lorsqu'on appela sa cause, il se présenta tenant sous le bras un objet assez volumineux enveloppé dans une serviette. Messieurs, dit-il, en soulevant le linge, ce qu'on a pris pour un chien n'est autre que le renard empaillé que je vous présente, et auquel j'ai mis une muselière, comme vous voyez, pour me conformer à l'ordre des agents de police.

Cette explication fit retentir la salle d'un rire homérique, auquel le tribunal lui-même ne put s'empêcher de prendre part. Et l'homme et le renard furent renvoyés absous.

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 25 octobre.

Baltimore, 76 jours, barque amér. Catherine, à Zimmerman Frazier, 11 b. tabac, 60 bar. jambon, 240 cais. thé, 79 id. chaises, 70 bar. riz, 50 id. porce, 69 cais. caisses, 291 rames papier, 92 cais. beurre, 1724 bar. farine. Rio Janeiro, brick anglais Broket, à ordre, charbon. Cadix, brick anglais Jhree Sisters, à Lebrun, avec sel.

Barcelonne et Malaga, polacre espagnole Arisida, Llavall, 300 pipes vin, 36 demies id. 30 sacs amandes, 20 balles papier traco, 1,000 cordes ail, 600 bouteilles huile 100 demies marmites et casseroles, 40 id. poterie 63 pains fegues, 300 cais. raisins, 50 bar. raisins, 53 caisses pommes, 24 sacs pois chiches, 4 caisses soieries.
Buenos A. barque anglaise, suit pour Valparaiso.
Barque hambourgeoise a trez.
Colonia, goelette anglaise Angelita.
Génes, polacre sardo.

NAVIRES PRETS A PARTIR.

Barque anglaise *Nev Express*, pour le cap de Bonne Espérance.
Brick goelette sardo *San Rafael*, pour Rio Janeiro.
Barque sardo *Hercules*, pour le Brésil.
Paquebot loques *Suerie*, pour Buenos Aires.
Barque anglaise *Arubel*, pour Paragua.
Brick anglais *Star*, pour Rio Grande.
Trois mats espagnol *Iruabact*, pour Valparaiso.
Barque française *Julie*, pour Buenos Aires.

AVIS DIVERS

AVIS.

Des dames françaises, habitant une fort jolie maison, desirant louer, à un français, une ou deux pièces en vide ou garnies.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Messieurs les créanciers de feu M^{me} Grosin Dubois, rue du 25 mai n. 174 et 176, sont invités à remettre leurs comptes audit domicile dans le plus bref délai possible.

AVIS.

On desiro acheter un bon billard, la personne qui en possède un, peut s'adresser à M. Derrey, pharmacie de L'Indien, qui indiquera la personne qui en a besoin.

AVIS.

Le navire français *La Clémence*, capitaine Jaureguiberry devant partir par contrat le 31 de ce mois, messieurs les passagers sont priés de se rendre chez messieurs E. Raymond et Theil rue du 25 Mai numero 108.

AVIS.

Les syndics dans l'affaire du défunt P. Tillet, et d'après leur délibération, ont adopté et reconnu dans l'intérêt des intéressés des dites affaires, qu'il était nécessaires de les aviser par la voix des journaux de cette ville, afin qu'ils n'en ignorent que pour second avis ils sont invités à se présenter lundi prochain, 30 de courant, à midi précis, dans le domicile du syndic, Adolphe Huguet, magasin de comestibles, au quadrangle du Lion d'Or, ils sont invités à ne pas oublier de se munir des pièces relatives, soit comptes ou notes réglés ou non réglés, les intéressés sont invités à ne pas oublier le jour et l'heure.

Les syndics.

AVIS.

On prie les personnes qui auraient trouvé deux anneaux d'or, dont l'un porte les initiales M. G., l'autre étant brisé et portant dans l'intérieur les initiales A. G. M. C. G., de vouloir se bien les rapporter au bureau du Patriote, pour remettre la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera ou pourra en donner des renseignements.

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent s'enrôler volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui pres du café de l'Immortel, où il leur sera donné connaissance des conditions avantageuses et prerogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

Des renseignements sont demandés sur le sort du nommé Pierre Edouard Mouier cuisinier du navire la *Gabrielle*. Les adresser au journal le Patriote Français, ou à M. Monic, rue du Pin, n. 51, à Agen. Lot et Garonne.

TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pouvant se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discuteront seront annoncées par la presse par anticipation afin que les Orientaux et les étrangers qui voudront s'assurer de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison n^o quatre et demi du Port-ton principal.
Octobre 6 1843.

AVIS.

Le sieur Jean Derbencindy, ayant vendu son magasin, situé rue de Misiones, à M. Chénervet, prie les personnes qui ont des comptes dépendants dudit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français *Indien*, anciennement commandé par le capitaine Frémont, a l'honneur de prévenir que les personnes qui ont des comptes à réclamer de ce navire sont invitées à les présenter, chez MM. Isabelle et fil., négociants, jusqu'au 18 du courant, faute de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.
Montevideo, 7 octobre 1843.

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para el Rio Grande, dejando en esta plaza a su procurador con bastante poder; cuyo individuo es D. José Joaquín quarto Souza, con el cual se extenderá para quidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 8 de Octubre de 1843.

José Q. Tinhao.

AVIS.

On desiro trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au college français de M^{me}s Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San-Diego.

AVISO

Al público que se ha vendido la fonda situada en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Feno, los señores que tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis dias.
Montevideo, septiembre 30 de 1843.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du depart pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes frères, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsene Isabelle ex-chancelier du consulat general de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur familles, sur le sort des nommés François Souhau, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle. Et Etienne Borghetta, natif de Marseille agé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment tirés de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoleon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Bict. Godesio ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Géomorphie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques séparées, Matemáticas, Gramática de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1. Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quote de ce loyer.

2. Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugas à arrêter le paiement de ce loyer.

3. Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin; il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843; le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui desirant apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

Le Grand, Jh. REYNAUD.

Imprenta Constitucional, Rue de las Cámaras No. 34.